

*Initiatives ministérielles*

présentation de cette motion sur laquelle nous devons nous prononcer. Si ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder, qu'on me le dise.

**M. Lewis:** Madame la Présidente, la Chambre remarquera que le gouvernement n'a ménagé aucun effort pour faire avancer l'étude de ce projet, car la situation est grave. La parole avait été accordée au ministre juste avant la période des questions. En tant que ministre des Affaires des anciens combattants, il voulait faire part à la Chambre des problèmes qu'il y a à fournir les services aux anciens combattants et à assurer leur sécurité.

• (1520)

Je sais que le député, comme c'est souvent le cas, peut avoir raison sur les détails. En l'occurrence, le ministre a voulu savoir si, compte tenu des circonstances, les députés accepteraient de siéger pendant l'heure du repas.

Il arrive souvent que tous les partis s'entendent en raison de la gravité du sujet d'un débat. Je me demande si la Chambre est prête à accorder la parole au ministre, étant donné le rôle important qu'il jouera pendant le débat. En outre, cela permettrait aux députés de l'opposition de connaître la position du ministre des Affaires des anciens combattants. Après son intervention, les députés d'en face voudront peut-être profiter de la période de dix minutes pour faire des commentaires ou lui poser des questions.

J'aimerais savoir si tous les députés acceptent de laisser le ministre prononcer son discours.

**M. Gauthier:** Madame la Présidente, j'ai invoqué le Règlement parce que je pensais avoir un bon motif de le faire.

Je suis d'accord avec le ministre lorsqu'il dit que le ministre des Affaires des anciens combattants aura un rôle important à jouer dans le débat. Nous aimerions l'entendre. Nous ne contestons pas son droit de parler à la Chambre. Je ne voudrais tout simplement pas que nous établissions ici un précédent. J'aimerais que la Chambre respecte rigoureusement les règles pour que l'ordre règne.

En l'occurrence, nous n'avons aucune objection à opposer à la proposition.

**Mme Mitchell:** Madame la Présidente, notre parti accepte que le ministre prenne tout de suite la parole.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** La Chambre accepte-t-elle que la présidence accorde la parole au ministre des Affaires des anciens combattants?

**L'hon. Gerald S. Merrithew (ministres des Anciens combattants):** Madame la Présidente, je tiens à exprimer ma gratitude aux deux partis de l'opposition. Ce que nous sommes obligés de faire ici aujourd'hui me préoccupe au plus haut point.

Je crois certes que je peux aider, compte tenu du fait que ce sont mes employés qui sont visés et de l'incidence que ce projet de loi risque d'avoir sur les gens que nous servons, soit les anciens combattants du Canada.

Je remercie beaucoup les partis de l'opposition pour leur collaboration à cet égard.

Je sais bien que personne n'aime faire la grève. Il s'agit d'une solution de dernier recours. Je sais également qu'aucun gouvernement n'aime mettre fin à une grève légale en adoptant des mesures forçant le retour au travail. Il s'agit aussi d'une mesure de dernier recours qui ne peut être utilisée que pour protéger les intérêts nationaux qui priment par rapport au droit démocratique invoqué par les employés qui abandonnent leur poste.

Le ministère des Anciens combattants se trouve aujourd'hui dans cette situation. La santé et la sécurité de nos bénéficiaires anciens combattants sont menacées.

Avant de continuer, permettez-moi de brosser un tableau de la situation, en vous parlant un peu du ministère, que j'ai l'honneur de diriger, car je crois que cela permettra de bien situer le contexte relativement à ce que je dirai plus tard.

D'après les lettres que je reçois et les discussions que j'ai avec les députés de tous les autres partis, je constate que nul autre ministère ne compte d'employés plus dévoués que ceux d'Anciens combattants Canada.

C'est un ministère qui, au sein de la fonction publique, est reconnu pour la qualité des services qu'il offre à ceux qui ont si vaillamment servi le Canada en temps de guerre. Le ministère est une grande famille et, habituellement, une famille heureuse qui se voue à cet objectif, et les valeurs que véhicule le ministère sont claires pour tous.

En deuxième lieu, tout juste après les anciens combattants que nous servons, nous attachons énormément d'importance au fait que nos gens soient traités de façon équitable. Je pense qu'après ce que je viens de dire, tous les députés de cette Chambre comprendront que je regrette infiniment que nos membres du groupe des Services hospitaliers aient été contraints de faire la grève et que nous, en tant que gouvernement, soyons maintenant contraints, avec la collaboration de la Chambre, de leur ordonner de retourner au travail. Il va falloir pour cela mettre en place des modalités qui, dans un délai raison-